



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 18 mai 2015

Avant l'ouverture du Conseil d'arrondissement Pierre Aidenbaum et chacun des groupes représentés au Conseil d'arrondissement ont rendu un hommage à Patricia Brebion-Valla, adjointe au Maire, décédée le 6 mai 2015 au terme d'un long combat contre la maladie.

Pierre AIDENBAUM. Constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil d'arrondissement.

Il fait savoir qu'en application de l'article L 272-6 du Code électoral, M. Patrick BADARD, ici présent, venant immédiatement après le dernier Conseiller d'arrondissement élu, devient à partir de ce jour Conseiller d'arrondissement de fait.

Il excuse Yves PESCHET qui a donné pouvoir à Christine FREY et Benoît SOLES qui a donné pouvoir à Marie-Laure HAREL. Il signale que Benoît SOLES va jouer à partir du 21 mai au Théâtre 14 « Cyrano de Bergerac » avec son très grand ami Emmanuel DECHARTRE. Il précise que le Théâtre 14 n'est pas un théâtre connu, qu'il est situé sur le boulevard extérieur dans le 14^{ème} arrondissement et qu'il a toujours une programmation exceptionnelle. Il invite à revoir « Cyrano de Bergerac », vu à maintes reprises. Il indique faire ainsi de la publicité pour Benoît SOLES.

1 - 03-2015-33 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner Nicole BISMUTH LE CORRE adjointe au Maire du 3^{ème} en tant que secrétaire de séance.

Il met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée.

2 - 03-2015-34 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2015

Pierre AIDENBAUM propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mars. Il s'enquiert des remarques.

Il met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée.

3 - 03-2015-35 Désignation du président de séance pour l'adoption du Compte Administratif 2014

Pierre AIDENBAUM propose de désigner un président de séance pour adopter le compte administratif. Il propose de désigner son premier adjoint, Gauthier CARON-THIBAUT, en qualité de président de séance pour l'examen du Compte administratif, ne pouvant pas lui-même présider les débats. Il rappelle que cette obligation est justifiée par le fait que le compte administratif concerne exclusivement des opérations effectuées par le Maire en exercice en 2014, c'est à dire par lui-même. Il indique pouvoir participer à l'élection du président qu'il vient de proposer à la désignation mais qu'il se retirera pour l'adoption du compte administratif qui sera présenté par Laurence GOLDGRAB.

Il met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée.

Il cède la présidence à Gauthier CARON-THIBAUT pour la présentation du compte administratif.

M. le Maire se retire.

4 - 03-2015-36 Adoption du Compte Administratif 2014 de l'état spécial

Gauthier CARON-THIBAUT cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que le budget était de 2 049 081,55 euros pour un total de dépenses engagées de 1 902 968,76 euros, soit 146 112,79 euros de dépenses engagées en 2014 mais non encore effectives, et qui le seront donc en 2015. Elle signale que tous ces crédits sont engagés et indique qu'elle est à la disposition des élus pour répondre à leurs questions ou à leurs remarques.

Gauthier CARON-THIBAUT cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL, s'agissant des comptes, indique qu'elle n'a pas que des appréciations négatives à formuler, puisqu'elle remarque que les montants indiqués dans l'état spécial sont à peu près stables par rapport à l'année précédente – autour de 2 000 000 d'euros. Elle remarque que les comptes sont à l'équilibre, puisque, parmi les crédits ouverts, tous n'ont pas été consommés, et qu'une partie pourra en conséquence être reportée sur l'année prochaine. Elle indique que tout cela lui

semble très bien. Elle ne sait pas si cela est à l'image du budget de fonctionnement de la Mairie, puisqu'il s'agit là de l'état spécial qui ne tient pas compte de la masse salariale et autre. Ce qu'elle voit lui semble à priori positif. Elle ne pense pas qu'il faille dépenser davantage, mais demande pourquoi, dans la dotation d'investissement, un tiers seulement des crédits accordés ont été utilisés, et quels investissements prévus n'ont donc pas été réalisés. Elle note quand même que la dotation de gestion locale avait augmenté de 30% par rapport au début de la mandature précédente. Elle imagine que cela doit être le même mouvement dans tous les autres arrondissements. Elle remarque qu'il ne s'agit pas non plus de dizaines de millions d'euros mais d'environ 400 000 euros de plus par rapport à six années auparavant. Elle indique que son groupe votera l'état spécial.

Gauthier CARON-THIBAUT cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que l'année 2014 était une année d'élection, ce qui explique les reports dans la dotation d'investissement. Il ne s'agit pas d'abandon d'investissements mais de reports pour des opérations plus vastes qui seront reprogrammées avec les services techniques en 2015 et en 2016. Elle indique que près de 50% du budget 2015 est déjà engagé. Pour le détail des engagements effectués et de ceux qui ne le sont pas encore en question, elle laisse M. HARSTRICH répondre dans le détail. Elle rapporte que, globalement, 2014 a été une année perturbée par les élections mais que les investissements ne sont pas perdus.

Concernant la gestion locale, elle indique que le compte administratif est de 87%, mais dans les faits quasiment de 100% puisqu'il n'y a 30 700 euros libres d'emploi. Pour certaines lignes, comme les contrats de prestation de service-réception, les crédits ont été engagés fin décembre et sont donc en exécution pour janvier 2015. Le rattachement à l'exercice 2014 n'a pas pu être réalisé compte tenu des montants inférieurs à 3 000 euros, mais, là encore, elle compte sur M. HARSTRICH pour donner de plus amples explications.

Gauthier CARON-THIBAUT indique qu'avec les éléments rapportés par Laurence GOLDGRAB et en précisant que M. HARSTRICH, directeur général des services, se tient à la disposition des élus s'ils souhaitent le questionner plus précisément, il demande si Marie-Laure HAREL est satisfaite de la réponse.

Marie-Laure HAREL répond que oui et qu'elle votera positivement.

Gauthier CARON-THIBAUT met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée à l'unanimité.

5 - 03-2015-37 Délégation donnée au Maire du 3e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

Gauthier CARON-THIBAUT cède la parole à Laurence GOLDGRAB

Laurence GOLDGRAB remercie M. le Premier Adjoint. Elle indique qu'il s'agit d'une délégation donnée au Maire du 3^{ème} arrondissement de Paris pour préparer,

passer, exécuter et régler les marchés de travaux de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leurs montants. Il s'agit en réalité d'une procédure simplifiée due aux montants inférieurs à 90 000 euros pour des commandes inférieures à ce montant. Elle demande d'adopter cette délibération qui est récurrente chaque année.

Gauthier CARON-THIBAUT s'enquiert des questions, met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire revient en séance et reprend la présidence du Conseil.

6 - 2015 DAC 308 Subvention (10.000 euros) à l'association Fonds Social Juif Unifié (5e)

Pierre AIDENBAUM remercie les élus pour leur confiance. Il cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que le Festival des cultures juives présente sa 11^{ème} édition du 07 au 23 juin prochain. Ce festival est à l'initiative des 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements dans le cadre d'un partenariat. Il offre une grande diversité d'évènements, et, notamment, en mairie du 3^{ème} arrondissement. Le thème de 2015 est « la liberté ». Elle ajoute que la Mairie de Paris prépare un grand événement avec les libraires à ce sujet. Suite aux événements tragiques de janvier, le public a besoin selon elle d'approfondir ce thème et de se renseigner. Le festival proposera une conférence sur le thème de « Picasso et la liberté », un concert du Geneva Camerata avec treize musiciens, des conférences, des projections de films, notamment Les Récit d'Ellis Island de Robert Bober et Georges Perec - qui seront selon elle très intéressants -, des pièces de théâtre, des groupes folk méditerranéens, etc. Elle invite par conséquent les élus à voter cette subvention de 10 000 euros pour soutenir le Fonds Social Juif Unifié pour l'organisation de ce festival.

Pierre AIDENBAUM indique que les élus disposent sur leurs tables du programme arrivé aujourd'hui, que la programmation est assez exceptionnelle et que si les élus souhaitent y participer, il faut qu'ils s'y prennent rapidement parce qu'un certain nombre de spectacles sont « pris d'assaut ». Il indique au public que des catalogues se trouvent sur la table et sont à leur disposition.

Il s'enquiert des demandes d'intervention, met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée à l'unanimité.

7 - 2015 DAC 254 Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et signature d'une convention

Pierre AIDENBAUM, en l'absence d'Yves PESCHET, présente cette

délibération. Il s'agit d'une subvention de 1 200 euros au comité du 3^{ème} arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Il s'enquiert des demandes d'intervention, met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée à l'unanimité.

8 - 2015 DDCT 72 Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association Avantic pour des actions en faveur de l'inclusion numérique

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT indique qu'il s'agit de subventionner l'association Avantic dont l'objet est de participer et de réaliser des loisirs culturels, de l'animation artistique et de favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication. L'association Avantic est gestionnaire de l'espace public numérique Helen Adams Keller qui se situe rue de Bretagne, au coin avec la rue Caffarelli dans des locaux de la Mairie du 3^{ème}. Cet EPN prodigue des formations gratuites et payantes, met à disposition à ceux qui le souhaite un espace de co-working, des point d'aspect gratuits à internet et a développé un service de dépannage et d'assistance pour les habitants du 3^{ème} arrondissement – et au delà. Plusieurs partenariats ont été tissés par l'association Avantic avec Pôle Emploi – notamment sa section « spectacle », l'association Pierre Ducerf, bien connue dans le 3^{ème} arrondissement car elle travaille à l'inclusion de la population asiatique, le Centre communal d'action sociale, le Foyer international des travailleuses et également avec l'association « Arc 75 » qui fait de la prévention spécialisée à destination des plus jeunes de l'arrondissement. Plusieurs publics sont donc visés par cette association et par l'espace public numérique : le public dit « défavorisé » qui est hébergé en centre d'hébergement et de réinsertion sociale dans le 3^{ème}, la population en recherche d'emploi et les personnes âgées. Depuis 2013 également les personnes handicapées sont des cibles importantes de cet espace numérique puisqu'il a été doté de tout le matériel d'accessibilité numérique. Il pense que les élus peuvent être fiers du chiffre de 1 830 bénéficiaires de cet espace numérique que cette association met en avant.

C'est pourquoi, après étude de leur dossier, la Mairie de Paris fait le choix d'attribuer 34 000 euros de subvention de fonctionnement à l'espace public numérique Helen Adams Keller géré par l'association Avantic.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT, s'enquiert des demandes d'interventions et cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire et Gauthier CARON-THIBAUT. Elle ajoute, au titre de sa délégation à l'emploi et à l'insertion, qu'effectivement l'espace public numérique joue un rôle crucial dans le 3^{ème} arrondissement. Cela se voit pour l'accompagnement vers l'emploi et pour l'accompagnement des personnes qui se sentent parfois très éloignées du numérique qui devient de plus en plus important et incontournable dans la vie quotidienne. Il lui semble essentiel de continuer à soutenir fortement ces activités car, y compris dans des arrondissements qui pourraient peut-

être rapidement être jugés comme prospères – c'est le cas selon elle du 3^{ème} -, beaucoup de personnes qui vivent dans le 3^{ème} ont ces besoins. La Mairie a le devoir selon elle de concourir au meilleur accompagnement possible de ces personnes.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence HUGUES.

Il s'enquiert des demandes d'intervention, met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée à l'unanimité.

9 - 2015 DFPE 53 Subvention (21.007 euros) et avenant n°2 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie M. le Maire et indique qu'il s'agit de subventionner la crèche Les Jeunes Heures qui est située au 4, rue du Pas de la Mule. Cette crèche dispose de huit places, présente un taux d'occupation de 89% et un taux de fréquentation de 74%, ce qui correspond à de « bonnes » moyennes parisiennes. Cette crèche est inscrite au contrat enfance-jeunesse de la Ville de Paris, ce qui veut dire que les enfants sont accueillis sans aucune discrimination du lundi au vendredi, que les responsables de la crèche participent activement à la commission d'attribution des places en crèche et que la crèche se soumet, avec la Ville de Paris, à un dialogue de gestion de manière à pouvoir avoir des comptes harmonieusement gérés. Les comptes de l'association sont équilibrés avec une trésorerie de 27 341 euros.

Prenant en compte tous ces éléments, il a été décidé d'attribuer à la crèche Les Jeunes Heures un budget de fonctionnement de 21 007 euros pour l'année 2015. Il remercie M. le Maire.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT, s'enquiert des demandes d'interventions et cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL indique que son groupe votera cette subvention. Elle souhaite profiter de cette délibération pour rappeler le dynamisme très appréciable des crèches associatives, puisque, en plus de proposer un quart des places disponibles aujourd'hui à Paris, ces dernières années, elles ont eu tendance à créer plus de places par an que celles créées dans les crèches collectives municipales. Elle croit d'après le site de la Mairie qu'il existe autant de crèches associatives que de crèches municipales dans l'arrondissement, ce qui est appréciable et nécessaire. Elle indique que son groupe est à 100% pour soutenir leurs initiatives et leur dynamisme.

Pierre AIDENBAUM remercie Marie-Laure HAREL et cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT s'associe aux félicitations de Marie-Laure HAREL à propos des crèches associatives. Il précise juste que la crèche Les Jeunes Heures est une crèche parentale dont la gestion est assumée par les parents des

enfants accueillis en crèche. Il s'agit d'une spécificité d'un certain nombre de crèches à Paris, dont une seule est présente dans le 3^{ème}. Il indique que, par conséquent, les félicitations sont encore plus fortes quand ce sont des parents qui s'occupent eux-mêmes de la gestion de la crèche dans laquelle sont leurs enfants.

Pierre AIDENBAUM précise que fin 2016, une nouvelle crèche associative sera ouverte rue Charlot avec 40 berceaux. Elle sera à la fois une crèche associative et une crèche d'entreprise, avec un partage de moitié pour les entreprises du 66, rue des Archives et du 5, rue Charlot et pour moitié pour la Ville de Paris – sauf si les entreprises ne prenaient pas l'intégralité des places qui leur sont allouées et qui reviendraient alors naturellement à la Ville de Paris. Il s'agit de la même formule de partage des places que celle de la crèche Le Petits du Canard gérée avec le journal Libération rue Dupetit-Thouars.

Il s'enquiert des demandes d'intervention, met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée à l'unanimité.

10 - 2015 DLH 11 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT indique qu'au 13, rue du Perche, se situe la cathédrale arménienne de Paris dont les murs sont la propriété de la Ville de Paris, et qu'au 11 bis de la même rue, se situe la galerie Pascal Gabert. Il s'avère qu'un certain nombre d'infiltrations ont été repérées au 11 bis, que les expertises montrent que ces infiltrations sont du fait du 13, donc du fait de la Ville de Paris propriétaire des murs. Il a été estimé par expert et validé par assurance un montant de 999 euros en raison des dommages. Cette délibération vise à autoriser la Maire de Paris à payer à Pascal Gabert une somme de 999 euros.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT, s'enquiert des demandes d'intervention, met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée à l'unanimité.

11 - 2015 DLH 25 Charte des mutations dans le parc social

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT indique qu'il est demandé aux élus ce soir de donner leur avis sur une charte dont l'objectif est de dynamiser les échanges inter-réservataires et inter-bailleurs, tout en donnant de la visibilité à cette pratique. Un immeuble de logements sociaux appartient à un bailleur. Plusieurs bailleurs sociaux existent à Paris. Au sein de ce même bailleur, les logements sont réservés par des réservataires qui peuvent être soit la Ville de Paris, le 1% patronal ou la préfecture de Paris. Chacun attribue ces logements par le biais de dispositifs particuliers : la Mairie de Paris par le biais des commissions d'attribution transparentes avec les élus de l'opposition et les associations ; le préfet via le DALO et le 1% patronal via

l'entreprise qui a cotisé pour obtenir un droit de réservation. Un certain nombre de demandeurs de logements habitent déjà dans le parc social et souhaitent avoir un logement plus grand, accessible ou situé ailleurs pour diverses raisons. 21% des demandeurs actuels de logements sociaux sont déjà logés dans le parc social, et, parmi ces 21% :

- 50% demandent à avoir un logement plus grand car ils ont des problèmes de composition familiale – ils sont entrés dedans en étant célibataire ou en couple et ont eu peu à peu des enfants - ;
- 25% demandent à avoir un autre logement car l'environnement ou le voisinage leur posent problème ;
- 17% ont des problèmes de santé ou de handicap dans ce logement – il pense en particulier aux logements inaccessibles.

Ces demandes de mutation sont adressées directement au bailleur social pour avoir une mutation au sein de son parc. S'adresser directement au bailleur constitue la première manière d'obtenir un échange, afin que celui-ci propose une attribution, toujours dans son même parc, d'un logement correspondant mieux à la composition familiale, plus à son budget, ou alors d'un logement accessible répondant mieux à la question du handicap. Depuis 2009, la Ville de Paris a contraint les quatre bailleurs principaux – la RIVP, Paris Habitat, la SIEMP et ELOGIE – à atteindre chaque année un objectif de 20% d'échanges dans leur parc sur les logements qui se libèrent ou qui sont livrés sur le contingent de la Ville de Paris.

Des échanges peuvent être également être réalisés par proposition directe de la Mairie de Paris ou de la Mairie d'arrondissement. 24% des attributions de 2014 du contingent de la Ville de Paris ont été faites directement à des locataires du parc social.

Cette charte est présentée car il s'agit d'aplanir un certain nombre de difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux pour réaliser ces échanges. Ces difficultés sont dues à des raisons juridiques ou à des contingences propres à la Ville de Paris. Le bailleur a la main sur les échanges uniquement contingent par contingent : si quelqu'un habite dans un logement contingenté par la Ville de Paris, le bailleur social ne peut lui faire un échange que sur un autre logement contingenté par la Ville de Paris. On voit tout de suite selon lui que le champ se restreint. Il y a bien évidemment une forte demande de logements plus grands, que ce soit par les demandeurs déjà locataires du parc social ou par ceux locataires du parc privé. Cela crée donc un effet d'entonnoir. Les demandeurs en sous-occupation – les personnes qui vivent seules dans des F4 – ont de très fortes exigences pour pouvoir quitter leur logement. Beaucoup de demandeurs souhaitent rester dans le même quartier que celui de leur logement social actuel. Il indique que cela est compréhensible.

Cette charte propose d'après lui des solutions afin d'aplanir ces difficultés. Il s'agit tout d'abord de mettre en œuvre une grille de cotation en reprenant la fameuse grille actuellement en test à Paris pour attribuer les logements sociaux traditionnels, mais en ajoutant un certain nombre de points supplémentaires à des critères qui ne peuvent être résolus que par des échanges et qui concernent directement les demandeurs de logements sociaux déjà présents dans le parc social. Il pense en particulier :

- aux personnes en sous-occupation ;
- aux personnes qui bénéficient d'une aide du Fonds de solidarité logement car leur loyer dans le parc social est trop cher par rapport à la structure du budget du demandeur ;
- à un demandeur handicapé qui serait dans un logement social inaccessible ;
- à un demandeur - innovation de cette charte - déjà présent dans le parc social mais qui subirait des violences conjugales.

Un travail particulier sur les sous-occupations sera également possible grâce aux mesures de cette charte, puisqu'elle prévoit la baisse du préavis, la remise à niveau du logement dans lequel la personne arrivera, le transfert du dépôt de garantie direct – il n'y aurait pas d'avance de trésorerie à réaliser -, le maintien du loyer au m² en fonction des ressources – ce qui permettra, en plus d'une diminution du nombre de m², d'avoir une forte diminution du loyer – et d'aider à la mobilité, c'est à dire de payer éventuellement le déménagement pour la personne. Tout est donc fait pour inciter les demandeurs de logements vivant déjà dans un logement trop grand à accepter de s'orienter vers un logement social plus petit, et ce, afin de récupérer des logements sociaux familiaux à attribuer.

La mutation inter-contingents est également prévue. Il s'agit d'une forte innovation de cette charte puisque la Ville de Paris maintient son engagement mais l'Etat, pour la première fois, accepte de consacrer par an 20% de son contingent libéré à des mutualisations et des échanges de logements sociaux entre Mairie de Paris et préfecture. Il précise qu'actuellement, la réponse donnée à un demandeur de logement qui avait eu un logement attribué par le préfet était de lui dire d'aller voir le préfet pour permettre un échange. Or, jusqu'à présent, le préfet ne faisait pas d'échanges. Désormais, le préfet accepte de faire des échanges à raison de 20% de son parc et de mutualiser ces 20% avec les 25% de la Ville de Paris. Cela représente en soi une grande innovation.

Cette charte permet également de créer un outil pour favoriser les échanges inter-bailleurs. La difficulté est levée en créant des possibilités d'échanges inter-bailleurs pour, chaque année, 1 000 demandeurs de logements déjà logés dans le parc social et qui auraient atteint le plus grand score. Cela concernerait donc une demande de logements très prioritaire pour les personnes déjà logées dans le parc social.

Cette charte permet un traitement rapide de la demande. Quand la demande est formulée par le bailleur, le réservataire signataire de la charte – la Ville et la préfecture – s'engage à valider la proposition en moins de 15 jours – le délai était généralement de 2 à 3 mois auparavant.

Enfin, une communication large est prévue à propos de cette charte. L'objectif est surtout de faire prendre conscience à chaque locataire du parc social qui pourrait se trouver dans la situation d'être demandeur d'un nouveau logement qu'il s'agit de le responsabiliser en mettant en œuvre une mesure : deux refus suite à des propositions faites par le bailleur social pour un échange équivalra à un an de gel de la demande de logement.

Il indique donc qu'il s'agit, à travers cette délibération, de mettre en œuvre un certain nombre d'outils pour faciliter les échanges intra-contingent, intra-bailleur mais aussi inter-réservataires et inter-bailleurs et, qu'en échange de cela, il s'agit de responsabiliser les demandeurs, l'objectif étant de récupérer plus de logements à attribuer.

Il remercie M. le Maire.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAULT. Il précise qu'il s'agit en effet d'une avancée extrêmement importante, puisque ces demandes d'échanges sont très courantes mais qu'elles constituaient un problème quasiment insurmontable à Paris. Avec cette nouvelle charte et ces nouvelles possibilités, beaucoup plus de facilités vont être permises.

Il s'enquiert des demandes d'intervention.

Il cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL remercie M. le Maire et indique que son groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération. La fluidification du marché sur le parc social apparaît selon elle comme une évidence. Elle a pu voir par exemple à titre personnel en faisant du porte à porte pendant la campagne que des personnes âgées résident seules dans de très grands appartements de logements sociaux, leurs enfants étant partis. Il lui semble évident qu'il faut mettre chacun dans un logement qui lui convient, sans que cela se fasse au détriment des 190 000 demandeurs de logements sociaux actuels qui patientent depuis longtemps pour certains. Elle indique avoir plusieurs réserves sur la charte précédente, puisque, comme l'exposé des motifs le précise, une charte des mutations internes a déjà été mise en place en juin 2009 dont aucun bilan n'a été effectué. Elle constate que cette première charte des mutations a été faite en 2009 parce qu'en 2008, on relevait que 21% des demandeurs étaient des occupants du parc social qui souhaitaient un échange de logements. Une nouvelle charte est en cours de fabrication mais elle relève qu'il existe toujours 21% des demandeurs occupant le parc social qui souhaitent un échange de logements. Elle demande par conséquent dans quelle mesure la charte de 2009 a pu être efficace, puisque aucun bilan ni aucune actualisation des données n'ont été réalisés par rapport à cette première initiative. Elle indique qu'ensuite, on peut se questionner sur la portée exacte que pourrait avoir cette charte. Elle en relève la nécessité, mais, si on part du chiffre actuel de 190 000 demandeurs de logements sociaux dont 21% veulent changer de logement dans le parc social avec 50% d'entre eux qui disent que leur logement actuel est trop petit, cela fait donc à peu près selon elle 20 000 demandeurs qui sont actuellement dans le parc social et qui souhaitent bouger pour disposer d'un logement plus grand. Seulement 1 500 ménages dans le sens inverse disent qu'ils veulent bien quitter leur logement parce qu'ils trouvent le leur trop grand. Elle pense qu'il s'agit d'une adéquation compliquée à résoudre, même si « cela vaut le coup de tenter » selon elle, ne serait-ce que dans le but que la situation de ces 1 500 logements trop grands pour leurs occupants puisse évoluer.

Concernant le système envisagé, d'un point de vue technique, elle constate que le système de cotation va être appliqué aux mutations. Le système de cotation est

celui qui est expérimenté depuis environ 6 mois, qui fonctionne selon un processus d'attribution de points aux demandeurs de logement, selon l'ancienneté de leur demande, leurs revenus, etc. Elle relève que ce système de cotation expérimenté pour les attributions de logements sociaux l'est dans environ cinq mairies socialistes actuellement. Elle indique que le comité de suivi des cotations qui s'est réuni il y a trois semaines a conclu que cette procédure était encore loin d'être fluide et parfaite et qu'il allait encore falloir optimiser et bien huiler. Il n'est donc pas certain selon elle que ce système fonctionne de manière optimale pour les attributions, alors qu'il est prévu d'étendre les cotations aux mutations. Elle se demande si cela n'équivaut pas à rajouter de la difficulté à la difficulté.

Elle explique enfin que deux divergences de point de vue politique existent à ce sujet. D'abord, elle déplore – ce qui sera dit sans doute par le groupe UMP au prochain Conseil de Paris selon elle – un manque de transparence dans le comité de pilotage qui va suivre cette charte de mutation. Ce comité qui se réunira tous les trois mois et qui sera présidé par Ian BROSSAT ne fait absolument aucune place à l'opposition ni aux maires d'arrondissement - même ceux de droite -, qui, pourtant, seront fortement impactés par l'augmentation de 25% des attributions, ni, au titre de l'opposition en tant que groupe à l'Hôtel de Ville.

Elle en revient également à un constat fait perpétuellement de son côté qui est que les classes moyennes se trouvent encore une fois égratignées par ce projet, puisque les échanges de logements – cela est dit explicitement – au prix du loyer actuel concerneront les PLUS et PLAI. Pour les logements intermédiaires - les PLS -, aucune garantie n'est apportée puisqu'ils ne sont même pas mentionnés et ne bénéficieront vraisemblablement pas des mêmes garanties sur le maintien du prix du loyer actuel dans l'échange.

Pour toutes ces raisons, elle indique que son groupe s'abstiendra. Il ne votera pas « contre », car le principe de cette charte et la nécessité de fluidifier le marché sur le parc social sont importants. Elle indique que son groupe proposera des amendements de manière à pouvoir voter « pour » lors du prochain Conseil de Paris.

Pierre AIDENBAUM remercie Marie-Laure HAREL et cède la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT remercie M. le Maire. Il souhaite féliciter, au nom du groupe Europe-Ecologie-Les-Verts du 3^{ème} arrondissement, Gauthier CARON-THIBAUT pour sa présentation ainsi que pour cette charte des mutations dans le parc social. Elle lui semble aller dans le bon sens, si tant est que la question relevée par Marie-Laure HAREL de la construction au logement soit remise en dynamique par cette charte, via une fluidification des échanges de logements. La charte va aller selon lui le plus loin possible. Son groupe se félicite des objectifs chiffrés de mutation annoncés, à tel point que la Ville est en train de se mettre selon lui dans un bel esprit de logement social, qu'il souhaiterait voir appliqué dans tous les territoires et à tous les niveaux de décision d'attribution de logement social, même au niveau de la préfecture. Son groupe votera en ce sens pour cette délibération.

Pierre AIDENBAUM remercie Quentin PICQUENOT et cède la parole à

Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie M. le Maire et indique que l'efficacité de cette charte par rapport à la charte antérieure devrait être évidemment meilleure. Cette charte devrait permettre d'aller plus loin, puisque la précédente charte travaillait bailleur par bailleur et contingent par contingent uniquement. L'idée de cette charte est de tisser des passerelles à la fois inter-bailleurs et intra-bailleur entre plusieurs contingents. Le nombre de logements qui peuvent être soumis aux procédures d'échange est élargi, tandis qu'avant, un bailleur social était uniquement limité à son propre parc et au contingent du logement qui faisait l'objet d'une demande de mutation.

Il demande à Marie-Laure HAREL de ne pas mettre en balance les personnes qui vivent en sous-occupation dans leur logement et les personnes qui vivent dans un logement trop petit, puisque les 1 500 inscrits ne résument pas l'ensemble des personnes qui vivent encore malheureusement en sous-occupation dans leurs logements sociaux. Il indique que cette charte permettra de réussir à répondre aux besoins des familles à la fois en récupérant de grands logements dans le cadre de ces échanges, mais également par des libérations traditionnelles de logements suite à des départs, des décès de personnes qui n'était pas demandeur, ou suite à la livraison d'immeubles avec de grands logements sociaux, puisque depuis 2001, chaque opération de plus de 30 logements doit détenir plus de 30% de logements sociaux familiaux de type F4. Obligatoirement, il y a toujours un certain nombre de grands logements qui reviennent en attribution.

Au sujet de la question des cotations, il indique qu'il s'agissait tout simplement de remplir un vide, puisque la cotation s'appliquait uniquement pour les demandeurs de logements qui n'étaient pas encore dans le parc social et qui n'étaient pas agent ville. Il rappelle à ce propos que l'engagement de la Maire est toujours d'attribuer 1/6 des logements sociaux aux agents de la Ville de Paris qui sont de ce fait mis en dehors du système de cotation. Les grands perdants étaient évidemment les demandeurs d'échanges qui n'étaient pas pris en compte et pas éligibles au système de cotation. De ce fait, le système, par cette charte, s'étend à l'ensemble des demandeurs de logements sociaux. Il comprend et partage le point de vue de Marie-Laure HAREL lorsque celle ci précise qu'il existe encore des améliorations à apporter sur ces éléments, et il espère que la direction du logement et de l'habitat en lien avec lan BROSSAT saura les apporter. Il indique être confiant à ce sujet.

Enfin, à propos de la question du maintien du niveau de loyers pour les personnes qui, aujourd'hui, sont à un niveau PLAI – PLUS, il indique qu'il s'agit tout simplement d'une question technique : quand on est dans un grand logement et qu'on est une personne âgée, on a bénéficié généralement de son logement dans un temps ancien avec des conventionnement ancien. Il rappelle que la politique de Paris est de conventionner ces anciens logements dans des conventionnements de type SRU et que la loi impose que ceux-ci s'effectuent uniquement en PLUS et en PLAI. Il indique qu'il est donc obligatoire lors de ces conventionnements de pouvoir proposer une offre de type PLAI ou PLUS, ce qui n'empêche pas – ce qui, d'après lui, a été rappelé lors d'une précédente délibération -, que la volonté de la Mairie est toujours de faire 25% de logements PLS que ce soit dans les réhabilitations ou dans les constructions neuves. C'est la première fois depuis 2001 que du logement PLI –

intermédiaire - va être entrepris pour les classes moyennes.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT, met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée.

12 - 2015 DDEES 33 Marché des Enfants Rouges (3e) - nouveau règlement

13 - 2015 DDEES 32 Marché des Enfants Rouges (3e) - modification des droits de place

14 - 2015 DDEES 41 Marché des Enfants Rouges (3e) - avenant à la convention de délégation de service public

Pierre AIDENBAUM propose que ces trois projets de délibérations fassent l'objet d'une présentation commune et qu'il soit ensuite procédé au vote séparé de chacun. Il cède la parole à Nicole BISMUTH LE CORRE.

Nicole BISMUTH LE CORRE remercie M. le Maire.

Elle commence par présenter le règlement. Elle rappelle que le marché des Enfants Rouges est connu pour être le plus ancien marché couvert de Paris. Il est géré par la société EGS dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui arrivera à échéance le 6 avril 2017. Le dernier arrêté municipal portant sur les règlements du marché des Enfants Rouges date du 15 juin 2003. A cette époque, le marché était composé essentiellement de commerces alimentaires traditionnels et comportait de nombreux emplacements vacants. Depuis que EGS, le nouveau délégataire, est arrivé en 2005, ces stands ont été confiés à des restaurateurs-traiteurs, ce qui a changé totalement la vie du marché. Une réglementation plus détaillée et plus encadrée permettra d'améliorer le service public, les conditions d'exploitation des commerçants et l'accueil de la clientèle, avec par exemple une organisation plus stricte de l'espace. Un plan du marché en annexe au règlement précise les stands de vente, de restauration et les terrasses, ce qui n'était pas le cas auparavant, puisque le plan ne présentait alors que l'emprise du marché, sans aucun détail sur ce qui était volant ou non. Il y aura ensuite une priorité donnée aux producteurs et aux produits alimentaires frais certifiés biologiques. Les horaires d'ouverture au public seront fixés avec une nocturne le jeudi soir. Les sacs plastiques à usage unique seront interdits. Le tri sélectif et les bio-déchets seront pris en compte. Les commerçants seront mieux responsabilisés, en renforçant, en cas de libération d'un stand, les dossiers de candidature ; en interdisant de déborder les zones de vente – les extensions de terrasses seront matérialisées au sol - ; en obligeant l'ouverture du commerce toute la journée et de l'occuper personnellement, en permettant le respect des obligations d'entretien, de mises aux normes et de propreté des emplacements ; en obligeant l'installation d'un bac dégraisseur pour les professionnels concernés. Par ailleurs, l'autorisation délivrée aux commerçants pour occuper cet espace prendra désormais la forme d'une convention signée entre l'occupant et la Ville. Jusqu'à présent, les commerçants détenaient une simple autorisation unilatérale du domaine public précaire et révocable. Désormais, la convention détaillera les obligations des commerçants et garantira une durée d'occupation. Jusqu'à aujourd'hui, en effet, un commerçant réalisant des travaux

pouvait le lendemain se voir retirer son autorisation, par exemple à cause de projets de travaux dans la marché.

Concernant l'avenant de la convention de délégation du service public, qui date de 1997, quelques articles sont mis à jour. Le plan annexé précisant les surfaces de ventes de 571 m² etc. est mis à jour. Les missions du délégataire sont renforcées d'une part en matière de gestion des commerçants : un régisseur placier sera présent trois heures et demie par jour à partir du mois de mai. Les missions du délégataire sont renforcées d'autre part en matière de propreté : il s'avère que l'afflux de clientèle pose des problèmes d'entretien. Il sera ajouté un alinéa par lequel le délégataire doit affecter un employé à l'entretien des sanitaires pour une durée de 20 heures par semaine. Ce nouveau service est indispensable au regard de la fréquentation du marché.

Une actualisation de la convention consacrée à la redevance est également prévue. La redevance date du 7 avril 1997. Il est apparu nécessaire d'actualiser cet article, une formule d'indexation du seuil des recettes au delà duquel le délégataire était supposé reverser 50% de ses bénéfices perçus à la Ville. Cela n'a jamais été fait jusqu'à aujourd'hui. Ce seuil était fondé sur des indices qui ont été en partie supprimés ou qui ne sont plus suivis. Des équivalences sur ces indices ont été effectuées afin d'aboutir à une formulation qui soit réellement applicable, en se fondant sur des indices actuellement existants.

Il sera proposé pour ces raisons une revalorisation des droits de place afin d'assurer un équilibre financier au délégataire. Les tarifs datent du 28 avril 1997 et sont demeurés inchangés depuis cette date. Ils sont à 13,80 euros HT par m² par mois pour les emplacements de vente. Une augmentation de 20% est prévue en 2015, de 22% en 2016 et de 22% en 2017. Les tarifs arriveront donc à 24,64 euros HT par m² par mois, ce qui fait à peu près 8 000 euros HT par an. Ces tarifs seront encore inférieurs à ceux du marché de La Chapelle. Les frais de gestion du délégataire ont vraiment augmenté – l'eau, les assurances etc. -, sachant que des frais de personnels vont s'ajouter puisqu'il va recruter une personne pour 3 heures et demie par jour ainsi qu'une personne dans les toilettes. Ces tarifs devaient être modifiés car ils étaient vraiment très en dessous des prix du marché.

Elle invite par conséquent les élus à voter ces trois délibérations.

Pierre AIDENBAUM remercie Nicole BISMUTH LE CORRE. Il indique que son équipe travaille depuis longtemps sur ces modifications. Le marché des Enfants Rouges a en effet pris une ampleur considérable depuis quelques années et il était nécessaire de revoir un certain nombre de choses le concernant, celui-ci étant « victime de son succès ». C'est pourquoi son équipe a travaillé depuis un an à cette nouvelle réglementation et ces nouveaux tarifs. Il rappelle que les tarifs, malgré leur augmentation, au bout des trois années de rattrapage, seront encore moins chers que ceux de la plupart des marchés de Paris et notamment du marché de La Chapelle. Il indique que cette augmentation aurait pu aller plus loin mais que cela n'a pas été le cas. Il était nécessaire en conséquence de faire ces modifications de manière à s'adapter au succès du marché. Il rappelle notamment le problème du nettoyage, des toilettes etc. qui n'avaient pas été prévus pour le succès que rencontre ce marché. Il signale à ce sujet que son équipe réfléchit à l'organisation

d'une fête d'ici la fin de l'année, car ce marché va fêter ses 400 ans. Henri IV voulait en 1615 créer la Place de France avec toutes les rues adjacentes portant le nom des provinces de France, d'où la rue de Bretagne etc. Il indique que M. HARSTRICH lui a soufflé que Louis XIII s'était marié en 1615. Il ne se souvient plus très bien si Ravallac avait assassiné Henri IV en 1615, mais il indique que cela s'était déroulé au 30, rue des Francs Bourgeois coté 3^{ème}.

Il s'enquiert des demandes d'intervention et cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire et Nicole BISMUTH LE CORRE. Elle indique que son groupe salue le travail qui a été fait, le souci d'intégrer des préoccupations d'éco-responsabilité dans le règlement qui va encadrer les activités et les pratiques des commerçants du marché des Enfants Rouges. Elle souligne l'interdiction des sacs plastiques, la gestion des déchets et des bio-déchets etc. Elle salue également la prise en compte de la dimension de marché alimentaire à prix abordable, qui constitue parfois un déficit dans ce quartier et qui est très important pour ce marché qui a évolué comme marché de traiteur. Elle salue la prise en compte des circuits courts, des producteurs de l'agriculture biologique et également des commerçants reconnus comme travailleurs handicapés. Elle salue ce souci de pouvoir prioriser des activités d'utilité sociale et environnementale qui rencontrent en plus l'intérêt des consommatrices et des consommateurs du 3^{ème} arrondissement. Elle indique que son groupe au Conseil de Paris souligne cet intérêt pour l'économie sociale et solidaire et souhaitera porter un amendement à la délibération afin que les commerçants pouvant justifier de l'agrément « entreprise sociale et solidaire » ou du futur agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale », une fois que le décret aura paru, puissent être pris en compte par ce règlement au même titre que les producteurs de circuits courts. Quelques difficultés techniques ont dû être surmontées avant d'arriver à proposer cet amendement. En fidélité à ce que proposera son groupe et en fidélité également à la promotion de l'économie sociale et solidaire, son groupe s'abstiendra sur cette délibération. Elle indique qu'il s'agit d'une abstention positive, si tant est qu'on puisse la définir ainsi.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Marie-Laure HAREL en lui demandant si elle compte faire une abstention positive ou bien négative.

Marie-Laure HAREL répond que son groupe s'abstiendra mais que M. le Maire sait bien que ses abstentions sont toujours positives. Elle tient à rappeler que c'est au maire et à la volonté des acteurs locaux que l'on doit aujourd'hui le marché des Enfants Rouges. Elle précise qu'il faut savoir souligner les choses positives. Elle indique que le marché des Enfants Rouges constitue l'un des plus beaux attraits du 3^{ème} arrondissement aujourd'hui et que si M. le Maire n'avait pas été aussi actif il y a vingt ans, ce marché ne serait peut-être plus là. Ceci étant dit, le marché des Enfants Rouges a tout autant de charme aujourd'hui qu'il y a vingt ans, même s'il n'est plus le même, en raison notamment d'une polarisation des activités vers l'activité de traiteur et de restauration. Cela implique de nouvelles contraintes logistiques, sanitaires etc. Le marché des Enfants Rouges fait l'objet aujourd'hui d'une fréquentation bien plus importante qu'il y a quelques temps, ce qui accentue là encore de nouveaux besoins en termes de sécurité et de nettoyage. Il y a enfin la nécessité, comme Nicole BISMUTH LE CORRE le disait, de clarifier un certain nombre de règles qui régissent

ce marché, s'agissant notamment des conventions qui unissent la Ville et les commerçants présents sur ce marché couvert.

Son groupe votera en faveur du règlement qui a été créé en concertation avec les commerçants du marché, bien qu'un point reste opaque à ses yeux, à savoir les règles qui régissent l'attribution de ces emplacements.

En revanche, son groupe d'abstiendra sur la délibération qui fait état de l'augmentation des droits de place parce que, même si il est souligné que les tarifs resteront peut-être moins élevés que dans d'autres marchés, il s'agit quand même d'un doublement des tarifs de locations des emplacements de vente de 13 à 24 euros en un an et demi et d'un doublement des tarifs de location des espaces de stockage qui passeront de 8 à 14 euros. Cette augmentation est quand même conséquente, et ceci en très peu de temps.

Son groupe s'abstiendra également sur la délibération faisant état du nouveau seuil de recettes – fixé à 200 000 euros - au-delà duquel le délégataire devra reverser 50% de ses bénéfices à la Ville, ne comprenant pas très bien comment le délégataire doit se justifier. Il y a là pour elle manque de précision qui justifie son abstention.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Nicole BISMUTH LE CORRE.

Nicole BISMUTH LE CORRE indique que d'abord, il n'y pratiquement jamais d'emplacements libres, ou en tout cas aucun depuis très longtemps. Elle rappelle qu'en général, c'est le délégataire qui reçoit des demandes qu'il ne peut pas satisfaire. Si, par hasard, dans les années qui viennent, un emplacement se libère, plusieurs dossiers seraient déposés. Un premier tri serait alors opéré par le délégataire qui demanderait à la Mairie quelle activité serait nécessaire afin de permettre un équilibre, en n'ajoutant pas par exemple un restaurant marocain ou japonais. Un boucher serait par exemple actuellement privilégié.

Pierre AIDENBAUM indique qu'un boucher est recherché. Il précise qu'un emplacement sera peut-être disponible au marché des Enfants Rouges. Il rappelle qu'un boucher a disparu il y a quelques temps, et qu'il ne voudrait pas qu'un nouveau chocolatier soit présent. Il demande aux élus s'ils connaissent un boucher souhaitant venir s'installer au marché des Enfants rouges.

Nicole BISMUTH LE CORRE espère que l'emplacement se libèrera. Elle indique que des travaux doivent être faits car il n'est pas sûr que le boucher dispose d'assez d'espace pour pouvoir travailler : il lui serait difficile d'installer une chambre froide et un lieu de préparation dans 30 m². Elle rappelle que la priorité est donnée aux producteurs et aux produits biologiques. Elle indique que bien entendu, si une proposition en rapport avec l'économie sociale et solidaire émergeait, elle serait étudiée.

Marie-Laure HAREL demande si le choix est du ressort exclusif de la Mairie.

Pierre AIDENBAUM explique que les dossiers sont communiqués – y compris par la Mairie qui en reçoit – au prestataire, dont la délégation de service public

arrivera à échéance en 2017. *In fine*, rien n'est fait par le délégataire sans l'accord de la Mairie. Tout nouveau commerçant pris le serait avec l'accord de la Mairie. Il indique que ce système fonctionne bien mais qu'actuellement, il n'y a pas de stands libres. Il précise que la Mairie souhaiterait une diversification des activités.

Nicole BISMUTH LE CORRE répond, à propos du seuil de 200 000 euros, au delà duquel le délégataire doit reverser à la Ville 50% de ses bénéfices, qu'en dépit des augmentations, il ne sera pas atteint tout de suite. Pour le moment, cela ne change rien, le délégataire ne paie toujours rien à la Ville. Elle ne connaît pas le nombre d'années nécessaires pour arriver à atteindre ce seuil, sachant que le seuil précédent était fixé à 950 000 francs, qu'il avait été indexé sur les années, mais que le délégataire n'avait jamais réussi à l'atteindre.

Pierre AIDENBAUM à propos de marché alimentaire, signale qu'un boulanger du 3^{ème} arrondissement a été primé parmi les meilleures baguettes de Paris. Il est situé au 59, rue Turbigo. Il s'agit d'un boulanger ayant repris ce fonds de commerce il y a deux ans, il confirme suite à une remarque que le boulanger de la rue de Saintonge a été également primé pour ses croissants.

Il met la délibération 2015 DDEEES 33 aux voix et indique qu'elle est adoptée avec deux abstentions.

Il met la délibération 2015 DDEEES 32 aux voix et indique qu'elle est adoptée.

Il met la délibération 2015 DDEEES 41 aux voix et indique qu'elle est adoptée.

15 - 2015 DVD 16 Programme 2015 de zones 30. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile de France

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Christine FREY.

Christine FREY remercie M. le Maire et rappelle que la Municipalité parisienne porte une politique d'apaisement des espaces circulés et d'aménagement en faveur des modes de déplacement doux dans le but de réduire les nuisances liées au bruit, à la pollution, d'améliorer le cadre de vie et de maîtriser l'usage de la voiture particulière. Cette volonté s'est traduite dans le Programme d'investissement de la mandature (PIM) par une enveloppe budgétaire d'un montant inédit de 160 millions d'euros qui seront alloués aux modes doux et aux mobilités alternatives. Parmi ces projets, il y a la réalisation de zones 30 dans lesquelles le trafic automobile de transit sera contraint, où la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et où les déplacements à pied et en vélo sont favorisés. En 2015, il est prévu la réalisation d'un ensemble de zones 30 dans les quatre premiers arrondissements qui viendra compléter le maillage des zones existantes. Des aménagements ultérieurs seront effectués, notamment dans le cadre du Plan vélo 2015-2020. Ce périmètre s'étendra jusqu'au boulevard Saint-Germain, du fait des zones 30 qui existent déjà au Sud de la Seine. Des discussions avec les partenaires habituels de la Ville – la préfecture de police, la RATP, le STIF – seront conduites pour y intégrer à terme les grands axes dans ce périmètre qui resteront régis par une limitation à 50 km/h.

A l'occasion de ce programme, il est également proposé la création de zones de rencontre qui compléteront ces projets en sélectionnant des sites très fréquentés par les piétons, ou bien des voies qui sont situées dans des secteurs résidentiels, dont les trottoirs sont étroits et où les flux de circulation sont relativement modestes. D'un point de vue technique, le programme prévoit également, avec l'aménagement de ces zones 30, la mise en place de double-sens pour les cyclistes, qui existent déjà dans les rues déjà régies par la limitation à 30 km/h. Un certain nombre de quartiers sont prévus au programme 2015. Dans le 3^{ème}, il s'agit des quartiers Vertbois, Grenier Saint-Lazare, Turenne, Vosges, pour un linéaire de voies d'un peu plus de 9 km et pour un coût supérieur à 400 000 euros.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a élaboré un Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable dont un des volets est en faveur des déplacements à vélo. Il comprend un soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et d'équipements cyclables. Le programme 2015 de la Ville de Paris se trouve donc susceptible d'être subventionné par le Conseil régional d'Ile-de-France qui a prévu une subvention à hauteur de 30% maximum de la dépense. Par la présente délibération, il est donc demandé aux élus d'approuver le programme de zones 30 et de zones de rencontre, ainsi que la demande de subvention au Conseil régional pour les aménagements cyclables. Elle demande d'approuver cette délibération.

Pierre AIDENBAUM remercie Christine FREY et rappelle que le 3^{ème} arrondissement a été le premier à voter un vœu - à son initiative - sur l'extension de la zone 30 sur l'ensemble de l'arrondissement, voire sur le centre de Paris. Il se réjouit que ce vœu « ait fait des petits » et qu'aujourd'hui des études soient entreprises sur le sujet. Il indique avoir souhaité personnellement qu'une expérimentation puisse démarrer très rapidement sur le 3^{ème} arrondissement voire sur le 4^{ème} arrondissement également. Il comprend que pour des raisons techniques, la décision ait été prise de l'étendre au centre de Paris – sur les six premiers arrondissements. Il se félicite de cette décision à laquelle il se dit naturellement favorable.

Il cède la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT remercie M. le Maire et indique qu'il s'agit « enfin » d'un programme qui ne va pas contre la voiture. Il rapporte que trop souvent, on a l'impression que la Ville se positionne contre la voiture et il remercie Christine FREY d'avoir justifié correctement que la voiture est au contraire remise à sa place. Il explique que le 20^{ème} siècle s'est construit autour du tout-automobile, suivant l'héritage de Georges Pompidou dans les années 60. Si l'on veut que Paris entre de plein pied dans le 21^{ème} siècle, il explique qu'il fallait de façon urgente « vider de son sang » le trafic de transit tout en évitant le report de circulation à la périphérie. Il fallait selon lui inciter en conséquence les automobilistes à lever le pied.

Cet objectif est poursuivi en limitant la vitesse à 30 km/h à l'exception des grands axes jusqu'au boulevard périphérique en élargissant également les zones 30 km/h en cohérence avec le schéma directeur de la Région Ile-de-France, comme l'a voulu son vice-président aux transports Pierre CERNE, un écologiste, ainsi que l'adjoint aux transports à l'Hôtel de Ville Christophe NAJDOVSKI. Cela permet de rentrer dans la pleine exécution des objectifs d'amélioration de l'environnement, de la

santé et de la qualité de la vie, comme l'a souligné Christine FREY. Il s'agit plus particulièrement des objectifs suivants qui ne constituent pas qu'un simple « désir de bac à sable » pour diminuer la vitesse de la circulation :

- respecter les engagements de diminution des gaz à effet de serre ;
- améliorer la qualité de l'air ;
- réduire l'exposition des Parisiens et des Parisiennes au bruit du transport ;
- rendre la Ville plus agréable pour se déplacer.

Il indique que pour ces raisons, son groupe votera en ce sens.

Pierre AIDENBAUM remercie Quentin PICQUENOT et cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL rappelle que son groupe n'est pas défavorable au principe des zones 30 mais qu'il est contre leur généralisation à l'ensemble des arrondissements et à l'ensemble de Paris. Des axes de circulation sont importants et stratégiques dans le 3^{ème}, pas seulement les Grands Boulevards, mais également plusieurs rues, telles que la rue de Turbigo, qui permettent d'aller du Nord au Sud, d'Est en Ouest et qui ne constituent pas des espaces qui se prêtent à des zones de rencontre, ni des espaces piétons ou des espaces où les trottoirs sont minces. Il s'agit selon elle d'axes où il faut pouvoir circuler « pas trop doucement ». La zone mentionnée ne la dérange pas plus que cela, mais, comme il s'agit d'un préalable à la généralisation de la zone 30 dans le troisième, elle se dit obligée d'être cohérente et donc de s'abstenir sur cette délibération.

Pierre AIDENBAUM remercie Marie-Laure HAREL et cède la parole à Christine FREY.

Christine FREY observe que la vitesse de 30 km/h est rarement dépassée dans la rue de Turbigo, dans la journée en tout cas.

Marie-Laure HAREL indique que sur les Grands Boulevards il est nécessaire de pouvoir rouler à une vitesse correcte.

Christine FREY, qui est automobiliste, rapporte que cela n'est pas fréquent.

Pierre AIDENBAUM met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée.

16 – Questions diverses

Pierre AIDENBAUM s'enquiert des questions diverses.

Il rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 15 juin et qu'il sera précédé d'un CICA sur le Carreau du Temple. Le CICA se tiendra à 19h et sera suivi du Conseil d'arrondissement.

Il indique que les élus ont sur la table les flyers pour la Semaine locale du handicap qui a démarré ce soir. Il précise que le programme est remarquable et il remercie pour cela tous les participants.

Il indique que la Semaine du développement durable démarrera du 1^{er} au 6 juin. Il indique que les prospectus sont disponibles sur les tables pour les élus et les spectateurs.

Il indique que le programme de « Nomades », qui vient de sortir, est également à disposition, manifestation qui se tiendra les 13 et 14 juin.

Il indique que le programme de Balagane dont il était question tout à l'heure et pour lequel une délibération a été votée est également disponible.

Il cède la parole à une Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB remercie M. le Maire et explique que le festival « Nomades » qui était un parcours nomade – elle rend hommage à ce sujet à son prédécesseur Patrick BADARD - devient un festival culturel avec une programmation tout en maintenant tout de même le parcours dédié aux associations et aux artistes locaux.

Pierre AIDENBAUM note que beaucoup de choses se passent dans le 3^{ème} arrondissement.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES explique à propos de la Semaine du développement durable qu'il a été décidé cette année de mettre l'accent sur la participation des habitantes et des habitants. Il y aura également des aspects festifs pour bien montrer qu'on peut préserver la planète, l'avenir des générations futures, tout en se faisant plaisir dans la joie et la bonne humeur.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT à propos de la Semaine locale du handicap.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie M. le Maire et souligne la richesse de la programmation de cette septième Semaine locale du handicap avec :

- mardi 19 mai : une réunion dont l'objectif est de définir avec les habitants du 3^{ème} les priorités de mise en accessibilité des bâtiments de l'arrondissement ;
- mercredi 20 mai : des parcours en fauteuil roulant à destination de tous les enfants des centres de loisir du 3^{ème} arrondissement ;
- jeudi 21 mai : une diffusion du film « Hasta la vista » à la Bibliothèque Marguerite Audoux qui abordera le sujet de la sexualité des personnes en situation de handicap ;
- vendredi 22 mai au matin : un petit déjeuner professionnel sur l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- vendredi 22 mai après-midi : une réunion d'information sur la mise en

- accessibilité des commerces ;
- samedi 23 mai à 14h30 : sur le parvis de la Mairie du 3^{ème} arrondissement pour un grand événement de clôture où il invite tout le monde et où il sera possible pour chacun de s'initier aux sports en fauteuil roulant, à savoir à l'escrime, au foot et à des activités diverses et variées proposées par l'association « Mobile en ville ».

Pierre AIDENBAUM constatant que l'ordre du jour est épuisé lève la séance du Conseil.